



URBANISME

Ploërmel secteur Monterrein : parution d'un arrêté

Publié le 19 juillet 2019

Consultez l'arrêté du 8 juillet 2019 concernant la déclaration d'utilité publique dans le cadre d'une procédure d'état d'abandon manifeste de la parcelle ZH n°94 p située rue des Primevères à Monterrein

[Consultez l'arrêté](#)

◀ *Permanences France Victimes*

L'emploi est là... la qualité de vie aussi ▶

☰ [RETOUR À LA LISTE](#)

VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et
13h30/17h30
fermé les samedis

Tél. : 02 97 73 20 73

📧 [CONTACTEZ-NOUS](#)

▶ [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)